



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 25 MARS 2009**

*L'an deux mil neuf, le mercredi vingt-cinq mars à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président*

**Ordre du jour :**

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 25 février 2009
  - N°3 - Budget Primitif 2009 du budget général
  - N°3b - Etat de concours aux associations année 2009
  - N°4 - Vote des taux d'imposition 2009
  - N°5 - Décision modificative n°1 du Budget Primitif 2009 de l'opération Augustines « Espace Hugues de Morville »
  - N°6 - Acquisition du fonds de commerce pour l'exploitation du cinéma Les Drakkars et convention d'occupation précaire de l'ensemble immobilier Rue Tourville
  - N°7 - Actualisation des droits d'entrée à la piscine et au sauna-hammam
  - N°8 - Convention de délégation de compétences en matière des transports scolaires départementaux
  - N°9 - Aménagement du terrain d'accueil des cirques et du terrain de pétanque : approbation du dossier technique et autorisation de signer les marchés
  - N°10 - Projet de construction d'une nouvelle gendarmerie : constitution d'une réserve foncière.
  - N°11 - Renouvellement contrat de travail de Mr OURSIN
- Questions diverses

**PRESENTS :**

Mr Cl. Périer	Mme Josette Leduc
Mme MF Leconte	Mr M. Guillon
Mr B. Ferrand	Mme Martine Vernier
Mr Philippe Vaugeois	Mr Didier Ledoux
Mme V. Lemonnier	Mme Françoise Voisin
Mme Anita Manson	Mr Claude Rivey
Mme A. Bataille	Mr Bernard Maury
Mme Blandine. Groud	Mr Guillaume Hélie
Mr Sébastien Grandin	Mme H. Lechartier
Mr Y. Lamy	Mr Claude Vallée
Mr David Lerouge	Mr Lehéricey
Mme Anne Sophie Sorel	
Mr Daniel Longeron	
Mme Delphine Fournier	
Mr Etienne Savary	

**ABSENTS EXCUSES :** Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mr F. Lebas, Mr G. Gaunelle, Mr JM. Cousin (procuration donnée à Monsieur Lamy), Mr JD Bourdin, Mme Touchard, Mr Legraverend.

---

## N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BATAILLE, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

## N°2 – COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 FEVRIER 2009

Le compte rendu de séance du 25 Février 2009 a été approuvé à l'unanimité.

## N° 3 - BUDGET PRIMITIF 2009 DU BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif 2009 du Budget Général de la Communauté s'équilibre à 11 126 050 €. La balance générale de ce budget est la suivante :

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 073 400,00</b>		<b>7 073 400,00</b>	
		6 283 080,00	790 320,00	7 065 400,00	8 000,00
011	Charges à caractère général	989 359,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 653 850,00			
014	Atténuation de produits	6 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	2 598 171,00			
66	Charges financières	35 000,00			
67	Charges exceptionnelles	700,00			
68	Dotations aux amortissements et provisions		122 000,00		
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissement		668 320,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté				
013	Atténuation de charges			22 200,00	
70	Ventes de prod. fabriqués, prest. de services			272 500,00	
72	Travaux en régie				8 000,00
73	Impôts et taxes			4 487 000,00	
74	Dotations, subventions et participations			2 269 000,00	
75	Autres produits de gestion courante			14 600,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels			100,00	
79	Transferts de charges				
002	Résultat de fonctionnement reporté				
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 052 650,00</b>		<b>4 052 650,00</b>	
		4 044 650,00	8 000,00	3 262 330,00	790 320,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		8 000,00		
10	Dotation, fonds divers et réserves			322 000,00	
13	Subventions d'investissement			690 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	102 500,00		2 250 330,00	
20	Immobilisations incorporelles	166 000,00			
204	Subventions d'équipements versées	80 000,00			
21	Immobilisations corporelles	201 350,00			
23	Immobilisations en cours	3 494 800,00			

Comptes	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
27	Autres Immobilisations financières	0,00			
28	Amortissements des immobilisations				122 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée				
001	Solde d'exécution N-1				
021	Virement de la section d'investissement				668 320,00
	<b>TOTAL</b>	10 327 730,00	798 320,00	10 327 730,00	798 320,00
		<b>11 126 050,00</b>		<b>11 126 050,00</b>	

Comme chaque année, ce budget fait l'objet d'un commentaire détaillé intégré au document budgétaire.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver ce budget.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir débattu comme suit :

**Monsieur le Président** indique à Monsieur PERIER que les « restes à réaliser » de la section d'investissement sont bien repris dans le budget et communiqués dans le document budgétaire.

**Monsieur PERIER** fait état de ses inquiétudes concernant l'avenir de nos collectivités en raison de la perspective de la suppression de la taxe professionnelle mais aussi des propositions du Comité Ballardur. Ces perspectives doivent nous inviter à nous interroger sur l'opportunité d'augmenter la fiscalité ou encore sur le volume possible de nos investissements.

**Monsieur VALLÉE** conteste le bien fondé de nombreuses réformes qui, à son avis, coûtent très cher et n'apportent rien en terme d'efficacité.

**Monsieur VAUGEOIS** précise à l'assemblée que l'augmentation de la fiscalité ne devrait pas modifier « le classement » de Coutances dans la comparaison faite annuellement dans le document d'orientation budgétaire. S'il n'est jamais agréable d'augmenter la fiscalité, comment faire pour conserver un budget sain quand les dotations et les bases d'imposition baissent. De plus, les collectivités locales sont des acteurs majeurs de l'investissement public. A ce titre, elles sont également un important acteur de la cohésion sociale.

**Monsieur le Président** indique que la Ville de Coutances qui ne dispose plus que des impôts « Ménages », sera dans l'obligation d'augmenter ses taux dans les mêmes proportions. Comment faire des économies sur le fonctionnement des services à

hauteur de 150 000 € sachant que la rigueur est déjà la règle, que les services l'ont comprise et agissent en ce sens et que nous souhaitons maintenir le niveau de service ? De même, il ne faut pas oublier que la masse salariale représente plus de 40 % de nos dépenses de fonctionnement. Qui pourrait envisager de réduire cette masse salariale ? En augmentant de 5 % la fiscalité, l'imposition des entreprises restera largement au-dessous des niveaux de Granville, Avranches ou encore Saint Lô.

Ainsi, nous pourrions mener à bien les réalisations en cours (Piscine, CPI) et tenir nos engagements (terrain de cirque, centre d'accueil, ...).

Néanmoins, je suis tout à fait d'accord pour qu'ensemble, nous recherchions des économies.

**Monsieur VALLÉE** comprend cette nécessité d'augmenter les taux d'imposition mais souhaite qu'elle soit votée avec regret. Car nous savons qu'il y aura d'autres augmentations dans un contexte où les budgets des familles sont difficiles.

**Monsieur SAVARY** : Pour ce budget 2009, ce n'est pas le rapport Balladur qui pose problème mais la baisse des bases d'imposition. Augmenter les taux est inévitable mais regrettable.

**Monsieur le Président** tient à préciser que nous aurions pu opter pour plus d'emprunt. Mais je me refuserai à endetter la Communauté ou la Ville de façon à ne pas laisser à nos successeurs une dette trop importante en fin de mandat.

**Monsieur HELIE** souscrit à ce qui a été dit, se réjouit que la Communauté reste compétitive sur le plan fiscal mais croit aussi aux économies. Je suis prêt à participer à toute réflexion sur le sujet.

Enfin **Monsieur GRANDIN** regrette une augmentation de 5 % très largement supérieure à l'évolution du coût de la vie

A l'issue de ce débat,

A l'unanimité, Madame GROUD, Madame FOURNIER et Monsieur GRANDIN s'abstenant,

APPROUVE le budget primitif 2009 du budget général.

Ainsi fait et délibéré.

---

### **N° 3B - BUDGET PRIMITIF 2009 DU BUDGET GENERAL : ETAT DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de l'état des concours aux associations annexé au document budgétaire.

Le montant total de ces concours est de 377 736 €. Le document annexé au budget donne la répartition de ces concours par fonction.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oûi l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'état des concours aux associations du budget primitif 2009.

Ainsi fait et délibéré.

#### **N° 4 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009**

Comme nous l'avons vu dans le dossier fiscal du rapport de présentation du budget primitif 2009 du budget général, la mauvaise surprise que constitue la diminution des bases de taxe professionnelle entraîne un produit fiscal à taux constant nettement inférieur au produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget.

Si cette situation n'est pas irréversible puisque les services fiscaux ont engagé des investigations pour apprécier le bien fondé de la baisse des bases de l'entreprise concernée, nous ne pouvons au stade actuel que nous en tenir aux bases notifiées.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de Communauté de décider de modifier comme suit ces taux d'imposition :

taxe	Bases 2008*	Bases 2009 notif	Ev 09/08	taux 2009	produit 2009
Taxe d'habitation	8 757 000	9 096 000	3,87%	0,777%	70 676
Taxes foncières	11 112 000	11 529 000	3,75%	1,080%	124 513
T.F non bâties	465 500	472 300	1,46%	1,920%	9 068
<b>Taxe Professionnelle</b> - bases exonérées <b>bases TP totales</b>	27 493 000 non commun.	<b>26 470 000</b> non communiquées	-3,72%	13,19%	<b>3 490 864</b> montant notifié
<b>Produit fiscal attendu</b>					<b>3 695 121</b>
<b>Produit fiscal budgété</b>					<b>3 681 000</b>

\* notifiées début 2008 et non corrigées début 2009

Précision : les taux inférieurs à 1 peuvent être votés avec 3 décimales, les taux supérieurs à 1 sont votés avec deux décimales.

L'augmentation des taux est de 5 %.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 0,777 %
- Taxes foncières (bâti) : 1,08 %
- Taxes foncières (non bâti) : 1,92 %
- Taxe professionnelle : 13,19 %

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame GROUD, Madame FOURNIER et Monsieur GRANDIN s'abstenant,

FIXE comme suit les taux d'imposition 2009 :

- Taxe d'habitation	: 0,777 %
- Taxes foncières (bâti)	: 1,08 %
- Taxes foncières (non bâti)	: 1,92 %
- Taxe professionnelle	: 13,19 %

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 5 - BUDGET A COMPTABILITE DISTINCTE DE L'OPERATION AUGUSTINES  
« ESPACE HUGUES DE MORVILLE » : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

---

Le budget primitif 2009 de l'opération Augustines « Espace Hugues de Morville » a été approuvé le 28 janvier 2009.

Dans le commentaire du document budgétaire, nous expliquons que la particularité de ce budget primitif 2009 était une double prévision des charges locatives (2008 en HT et 2009 en TTC) afin de pouvoir récupérer la TVA sur les charges locatives de l'exercice récupérer la TVA sur les charges locatives de l'exercice N-1 ce qui n'est possible qu'au décompte annuel définitif et non sur les acomptes trimestriels.

Les crédits nécessaires à ces opérations comptables ont bien été prévus. Mais la même opération doit également être faite sur les acomptes demandés à l'un de nos locataires à savoir Pôle Emploi. Or, les crédits n'ont pas été prévus.

Il convient donc de modifier le budget primitif comme suit :

Compte 673 : titres annulés : + 10 000 € soit 10 500 €

Compte 758 : produits divers de gestion : + 10 000 € soit 36 000 €.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget à Comptabilité Distincte de l'Opération Couvent des Augustines.

Ainsi fait et délibéré.

**N° 6 - ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA LES DRAKKARS ET CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE LA RUE TOURVILLE**

*Depuis plusieurs mois, Mesdames ROULAND représentant la « société du cinéma Majestic » ont fait part de leur intention de cesser l'exploitation du cinéma « Les Drakkars » à Coutances.*

*Il est rapidement apparu que la reprise par un exploitant privé était très hypothétique et Mesdames ROULAND se sont donc retournées vers la collectivité.*

*Pôle culturel majeur du Département et même de la Région, Coutances ne pouvait envisager une fin de la diffusion cinématographique sur son territoire. Il convenait toutefois de scinder dans l'approche du dossier le fonds de commerce d'une part et l'ensemble immobilier d'autre part.*

*Si l'acquisition du fonds de commerce permettait d'assurer la continuité de l'exploitation cinématographique sur la base d'une structure associative en cours d'élaboration, il apparaîtrait tout à fait prématuré de s'engager sur les bâtiments de la rue Tourville. En effet, la ville de Coutances a déjà fait part de son projet d'aménagement d'un parking à plusieurs niveaux boulevard Alsace Lorraine, en surplomb duquel la commission communautaire des affaires culturelles a proposé la construction d'un nouveau cinéma. Il appartiendra aux architectes participant au concours de maîtrise d'œuvre de se prononcer sur la faisabilité technique du projet.*

*C'est au regard de ce double enjeu qu'ont été engagées les négociations avec Mesdames ROULAND. Un accord a pu être obtenu sur les bases résumées ci-après :*

*\* **Fonds de commerce** : la « société du cinéma Majestic » vend à la Communauté le fonds de commerce d'exploitation des deux salles de cinéma sises 12 rue Tourville à Coutances ainsi que l'autorisation d'exploitation qui y est attachée. Est également intégré à la vente le matériel d'exploitation non obsolète (fauteuils, matériel de projection, ....) estimé à 30 000 €.*

*→ le prix global de l'acquisition, conforme à l'estimation des Domaines, est fixé à 150 000 €*

*→ la situation du personnel sera réglée par l'exploitant préalablement à la cession.*

*\* **Ensemble immobilier** : établissement d'une convention d'occupation précaire.*

*→ loyer : 1 200 € HT/mois*

*→ durée : 23 mois – possibilité de renouvellement une fois aux mêmes conditions*

*Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente et la convention de location ci-dessus définis dont le détail des termes pourra être précisé en séance ou consulté préalablement en mairie de Coutances.*

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur GUILLON, Vice-Président,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus exposés.

Ainsi fait et délibéré.

## N° 7 – ACTUALISATION DES DROITS D'ENTREE A LA PISCINE ET AU SAUNA

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de Communauté d'actualiser les droits d'entrée à la piscine et au sauna.

Chacun trouvera ci-dessous un tableau précisant :

- les droits d'entrée 2007
- les droits d'entrée 2008
- les propositions 2009
- le taux d'augmentation que donnent ces propositions 2009 par rapport aux tarifs 2008.

Rappelons que la dernière actualisation a été approuvée par le Conseil de Communauté les 27 juin 2007 et 25 juin 2008. Comme les années précédentes, il est proposé que cette actualisation prenne effet le 1<sup>er</sup> juillet.

Concernant les locations de bassin, chaque tarif a été revu afin d'avoir une réelle cohérence d'ensemble. Le tarif de base est le tarif "1 ligne d'eau – 1 heure". Ensuite sont appliqués des coefficients 2, 3, 4, 5 (bassin entier), 2,5 (demi-bassin) ...

Enfin, un coefficient 0,75 a été appliqué pour les locations de 45 minutes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<b>TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>				
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2009/08</b>
<b>références : délibérations du 27 juin 2007 et 25 juin 2008</b>				
<b><u>1/3 du bassin ou bassin d'apprentissage :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	22,05	22,70	23,40	3,08%
3/4 h	16,65	17,15	17,66	2,97%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	27,81	28,65	29,50	2,97%
3/4 h	20,86	21,50	22,15	3,02%

	2007	2008	2009	2009/08
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	20,10	20,70	21,33	3,04%
3/4 h	15,10	15,55	16,00	2,89%
<b><u>2/3 du bassin :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	44,10	45,40	46,80	3,08%
3/4 h	33,30	34,30	35,32	2,97%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	55,62	57,30	59,00	2,97%
3/4 h	41,72	43,00	44,30	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	40,20	41,40	42,66	3,04%
3/4 h	30,20	31,10	32,00	2,89%
<b><u>1/2 du bassin :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	33,10	34,05	35,10	3,08%
3/4 h	25,00	25,70	26,50	3,11%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	41,72	43,00	44,25	2,91%
3/4 h	31,30	32,25	33,22	3,01%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	30,15	31,05	32,00	3,06%
3/4 h	22,65	23,30	24,00	3,00%
<b><u>1 ligne d'eau :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	13,24	13,60	14,04	3,24%
3/4 h	10,00	10,30	10,60	2,91%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	16,69	17,20	17,70	2,91%
3/4 h	12,52	12,90	13,29	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	12,06	12,40	12,80	3,23%
3/4 h	9,06	9,35	9,60	2,67%
<b><u>2 lignes d'eau :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	26,48	27,25	28,08	3,05%
3/4 h	20,00	20,60	21,20	2,91%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	33,38	34,40	35,40	2,91%
3/4 h	25,04	25,80	26,58	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	24,12	24,85	25,60	3,02%
3/4 h	18,12	18,65	19,20	2,95%
<b><u>3 lignes d'eau :</u></b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	39,72	40,85	42,12	3,11%
3/4 h	30,00	30,85	31,80	3,08%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	50,07	51,55	53,10	3,01%
3/4 h	37,56	38,70	39,87	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	36,18	37,25	38,40	3,09%
3/4 h	27,18	28,00	28,80	2,86%
<b><u>4 lignes d'eau :</u></b>				

	2007	2008	2009	2009/08
* Ecoles secondaires :				
1 h	52,96	54,50	56,16	3,05%
3/4 h	40,00	41,15	42,40	3,04%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	66,76	68,75	70,80	2,98%
3/4 h	50,08	51,60	53,16	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	48,24	49,70	51,20	3,02%
3/4 h	36,24	37,30	38,40	2,95%
<b>Bassin entier :</b>				
* Ecoles secondaires :				
1 h	66,20	68,10	70,20	3,08%
3/4 h	50,00	51,45	53,00	3,01%
* Ecoles hors Canton de Coutances :				
1 h	83,45	85,95	88,50	2,97%
3/4 h	62,60	64,50	66,45	3,02%
* Ecoles primaires et maternelles séance supplémentaire :				
1 h	60,30	62,10	64,00	3,06%
3/4 h	45,30	46,65	48,00	2,89%
* Participation supplémentaire M.N.S. : 1 h00 (clubs ou associations)	31,70	32,65	33,60	2,91%
* Participation M.N.S. séance scolaire école primaire hors canton	16,00	16,50	17,00	3,03%

<b>Tarif public normal :</b>	2007	2008	2009	2009/08
* consigne badge	5,00	5,00	5,00	0,00%
* Visiteur	gratuit			
* Entrée scolaire	2,50	2,50	2,60	4,00%
* Entrée adulte	3,80	3,80	3,90	2,63%
* Leçon de natation	5,65	5,65	5,80	2,65%
* Carte 10 entrées scolaires	18,50	18,50	19,10	3,24%
* Carte 10 entrées adultes	31,00	31,00	32,00	3,23%
* Carte 10 leçons entrées scolaires	61,50	61,50	63,30	2,93%
* Carte 10 leçons entrées adultes	74,00	74,00	76,20	2,97%
* Forfait annuel scolaire	68,00	68,00	70,00	2,94%
* Forfait annuel adulte	105,00	105,00	108,20	3,05%
<b>Tarif public Canton de Coutances :</b>				
* consigne badge	5,00	5,00	5,00	0,00%
* Visiteur	gratuit			
* Entrée scolaire	2,10	2,10	2,20	4,76%
* Entrée adulte	2,90	2,90	3,00	3,45%
* Leçon de natation	5,10	5,10	5,20	1,96%
* Carte 10 entrées scolaires	13,60	13,60	14,10	3,68%
* Carte 10 entrées adultes	24,70	24,70	25,40	2,83%
* Carte 10 leçons entrées scolaires	53,00	53,00	54,60	3,02%
* Carte 10 leçons entrées adultes	64,40	64,40	66,30	2,95%
* Forfait annuel scolaire	52,00	52,00	53,60	3,08%
* Forfait annuel adulte	83,40	83,40	85,90	3,00%
<b>Divers :</b>				
* location ceinture ou planche	0,50	0,50	0,50	0,00%

	2007	2008	2009	2009/08
<b>SAUNA - HAMMAM -DCCdu 27 juin 2007</b>				
<b>Canton de Coutances - Heures Pleines</b>				
1 personne	5,35	5,35	5,50	2,80%
2 personnes	8,30	8,30	8,55	3,01%
3 personnes	11,80	11,80	12,15	2,97%
4 personnes et plus	15,10	15,10	15,60	3,31%
10 entrées	34,00	34,00	35,00	2,94%
<b>Canton de Coutances - Heures Creuses</b>				
1 personne	4,70	4,70	4,80	2,13%
2 personnes	7,70	7,70	8,00	3,90%
3 personnes	10,70	10,70	11,00	2,80%
4 personnes et plus	13,30	13,30	13,70	3,01%
<b>Hors Canton de Coutances - Heures Pleines</b>				
1 personne	6,20	6,20	6,40	3,23%
2 personnes	9,80	9,80	10,10	3,06%
3 personnes	13,80	13,80	14,20	2,90%
4 personnes et plus	17,10	17,10	17,60	2,92%
10 entrées	40,00	40,00	41,00	2,50%
<b>Hors Canton de Coutances - Heures Creuses</b>				
1 personne	5,60	5,60	5,80	3,57%
2 personnes	8,95	8,95	9,20	2,79%
3 personnes	12,40	12,40	12,80	3,23%
4 personnes et plus	15,45	15,45	16,00	3,56%
<b>SAUNA-HAMMAM + PISCINE -DCCdu 27 juin 2007</b>				
<b>Canton de Coutances - Heures Pleines</b>				
1 personne	7,10	7,10	7,30	2,82%
2 personnes	11,30	11,30	11,60	2,65%
3 personnes	15,65	15,65	16,10	2,88%
4 personnes et plus	19,90	19,90	20,50	3,02%
10 entrées	46,00	46,00	47,00	2,17%
<b>Hors Canton de Coutances - Heures Pleines</b>				
1 personne	8,20	8,20	8,45	3,05%
2 personnes	13,10	13,10	13,50	3,05%
3 personnes	18,30	18,30	18,85	3,01%
4 personnes et plus	22,90	22,90	23,60	3,06%
10 entrées	53,00	53,00	55,00	3,77%

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Oui l'exposé de Monsieur GUILLON, Vice-Président,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*APPROUVE les tarifs ci-dessus exposés.*

*Ainsi fait et délibéré.*

**N° 8 - CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES EN MATIERE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX**

*Le syndicat intercommunal de transports scolaires de Coutances a été officiellement dissous le 31 décembre 2008 par arrêté préfectoral.*

*L'organisation des transports scolaires départementaux étant basée sur une complémentarité entre :*

*- Le département qui fixe les règles d'organisation, de gestion et de financement des services*

*- et un organisateur secondaire qui est l'interlocuteur de proximité des familles sur son territoire*

*Il convient que la Communauté se substitue au syndicat de transport scolaire sur ce rôle.*

*Cela ne remet aucunement en cause le bien-fondé de la dissolution puisque les missions de l'organisateur secondaire sont exclusivement informatives.*

*Afin d'officialiser ce partenariat, il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le Département*

*Ladite convention (très simple) sera présentée en séance.*

*Elle peut être consultée auprès de Monsieur MARIE.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Oui l'exposé de Monsieur Claude PERIER, Vice-Président,*

*- Après avoir pris connaissance de la convention dont lecture a été donné en séance,*

*- Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à passer avec le Département.*

*Ainsi fait et délibéré.*

**N° 9 - AMENAGEMENT DU TERRAIN D'ACCUEIL DES CIRQUES ET DU TERRAIN DE PETANQUE : APPROBATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

*La Ville de Coutances a acquis de la SNCF un terrain situé à l'Est de la gare, entre l'ancienne Halle à marchandises et les terrains du Lycée La Roquette.*

*Ce terrain a notamment vocation à accueillir les cirques et un terrain de pétanque.*

*Pour ce faire, des travaux sont nécessaires. Ils sont décrits ci-après :*

### *1/ Travaux de voirie*

*Il s'agit de l'aménagement d'une voie de 6 m en revêtement gravillonné bi-couche de part et d'autre du caniveau existant.*

*Le terrain sera scarifié sur une épaisseur de 0,05 m pour permettre un griffage de la surface avant mise en œuvre d'un tout venant sur 0,10 m.*

*Un sablage sur 0,05 m sera réalisé sur l'aire d'accueil des cirques et le terrain de pétanque.*

### *2/ Réseaux*

*Il s'agit de la mise en œuvre d'un réseau d'éclairage public le long de la voie et de la pose de fourreaux permettant l'alimentation électrique d'une armoire de commande pour les festivités.*

*Le terrain de pétanque sera éclairé indépendamment.*

*Enfin, un réseau d'adduction d'eau potable sera aménagé depuis la rue des courtilles.*

### *3/ Clôtures*

*Une clôture sera installée en limite du terrain SNCF. D'une hauteur de 2 m, elle sera composée de panneaux rigides.*

*Des portails, l'un de 10 m au niveau du quai, l'autre en bas de quai, permettront l'accès aux installations SNCF pour les agents de la société.*

*Un portail au sud du terrain, à proximité de la halle, fermera l'ensemble.*

*Ce projet d'aménagement a fait l'objet d'un appel public à la concurrence dans les journaux d'annonces légales Ouest-France et Manche Libre les 31/12/2008 et 03/01/2009.*

*L'ouverture des plis a eu lieu le 26 février 2009.*

*A l'issue du contrôle des offres, les propositions suivantes ont été arrêtées :*

- Lot 1 Voirie : EUROVIA : montant HT : 71 480,10 €  
soit TTC : 85 490,20 €*
- Lot 2 Réseaux divers GRENTE : montant HT : 83 352,00 €  
soit TTC : 99 688,99 €*
- Lot 3 Clôtures Paysages du Coutançais : montant HT : 28 383,20 €  
soit TTC : 33 946,31 €*

*Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- *d'approuver le projet ci-dessus décrit.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes.*
- *d'inscrire la dépense au compte 41421-2317.2 du budget primitif 2009.*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

- *Oui l'exposé de Monsieur Claude PERIER, Vice-Président,*
- *Après en avoir débattu ainsi qu'il suit :*
  - **Monsieur Claude PERIER** *demande une attention particulière concernant l'implantation des réseaux compte tenu des « crayons » qui sont enfoncés par les cirques.*
  - **Monsieur GRANDIN** *demande si cet aménagement bénéficie de subventions.*
  - **Monsieur le Président** : *Non mais une demande a été déposée auprès de la DRAC.*
  - **Monsieur GRANDIN** : *Ce projet a-t-il un impact sur la fiscalité ?*
  - **Monsieur le Président** : *Non puisqu'il s'agit d'une dépense d'investissement.*
  - **Monsieur GRANDIN** : *Pourtant vous effectuez un prélèvement sur la section de fonctionnement.*
  - **Monsieur le Président** : *Oui mais il n'y a pas un lien direct et immédiat.*
  - **Monsieur GRANDIN** : *Par contre, vous admettez qu'un investissement entraîne des dépenses de fonctionnement.*
  - **Monsieur le Président** : *C'est exact mais les impacts sont variables suivant la nature de l'investissement.*

- *Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

*APPROUVE le projet ci-dessus décrit.*

*AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises les mieux-disantes.*

*DECIDE d'inscrire la dépense au compte 41421-2317.2 du budget primitif 2009.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## N° 10 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE : CONSTITUTION D'UNE RESERVE FONCIERE

Dès 2007, la collectivité était informée que la construction d'une nouvelle caserne regroupant toutes les unités de gendarmerie de Coutances était incluse au programme lancé par le gouvernement et portant sur 174 opérations immobilières.

Très rapidement, il est apparu que le terrain situé à l'Est du rond-point de l'Europe, à l'angle dudit terrain et de la RD 293 constituerait un site approprié, validé par les services de l'Etat.

Sur ce type d'opération, l'Etat privilégie une maîtrise d'ouvrage des collectivités d'accueil puis une location via un bail emphytéotique. En l'espèce, la zone d'intervention des services de gendarmerie dépassant largement les frontières communales, il apparaît logique que le projet soit porté par la communauté de communes. C'est donc au nom de la communauté de communes qu'ont été engagées les premières négociations pour la maîtrise foncière du site.

Un accord est d'ores et déjà intervenu avec les consorts Lelièvre pour une transaction aux conditions suivantes :

- Vendeur : consorts Lelièvre
- Acquéreur : Communauté de Communes du Canton de Coutances
- Objet : parcelles sises à Coutances cadastrées BH n°15 (5 628 m<sup>2</sup>) et BH n°16 (3 687 m<sup>2</sup>)
- Prix\* : 2,75 €/m<sup>2</sup>  
(\* aucune indemnité d'éviction à verser)
- Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Il est proposé au Conseil Communauté d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur Claude RIVEY, Vice-Président,
- Après que Monsieur le Président ait précisé :
  - \* que la réserve foncière totale pressentie représentait une superficie d'environ 3,5 hectares,
  - \* que la superficie affectée au « possible » projet de gendarmerie était d'environ 1,5 ha,
  - \* que ces terrains étaient classés en zone AUZT au PLU de Coutances soit une zone à urbanisation future à vocation tertiaire,
  - \* enfin, que cette maîtrise foncière est indispensable pour travailler dans la sérénité,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir avec les consorts Lelièvre.

*Ainsi fait et délibéré.*

**N° 11 - PROROGATION DU POSTE DE CHARGE DE MISSION TOURISME ET PATRIMOINE, RESPONSABLE ADJOINT DE TOURISME ET CULTURE EN PAYS DE COUTANCES ET AUTORISATION A MONSIEUR LE PRESIDENT RENOUVELER LE CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR GUILLAUME OURSIN**

*Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil de Communauté a décidé de renouveler pour une durée de 3 ans le poste dénommé « Responsable Adjoint de Tourisme et Culture en Pays de Coutances (TCPC) en charge des animations touristiques et culturelles et de la communication » et a autorisé Monsieur le Président à signer le contrat de travail à passer avec Monsieur Guillaume OURSIN. Ce contrat de travail ayant pris effet le 18 avril 2006, se terminera le 17 avril 2009.*

*Monsieur Guillaume OURSIN a exprimé le souhait de pouvoir poursuivre ses fonctions.*

*A noter que depuis décembre 2008, Monsieur Guillaume OURSIN est également représentant du Personnel Communautaire au Comité Technique Paritaire.*

*Par ailleurs, ce poste est indispensable au fonctionnement de l'association Tourisme et Culture en Pays de Coutances tant en ce qui concerne les actions de communication de l'association que de la préparation et de la mise en œuvre des animations touristiques et culturelles de la saison estivale.*

*Monsieur Guillaume OURSIN donnant tout à fait satisfaction dans l'exercice de ses fonctions, il est proposé au Conseil de Communauté :*

*- de décider de renouveler cet emploi pour une nouvelle durée de 3 ans étant précisé que les caractéristiques générales dudit emploi sont les suivantes :*

**Historique du poste :**

- Emploi créé par arrêté du Maire de Coutances en date du 31 juillet 1991.*
- Confirmation de la création de cet emploi par délibération du Conseil Municipal du 23 février 1998.*
- Renouvellement du contrat par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2001.*
- Transfert à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2002 par effet du passage à la TPU.*
- Renouvellement du contrat par délibération du Conseil de Communauté en date du 4 avril 2002.*
- Renouvellement du contrat par délibération du Conseil de Communauté en date du 15 mars 2005.*
- Renouvellement du contrat par délibération du Conseil de Communauté en date du 29 mars 2006 (changement de co-contractant).*

**Profil de poste et définition des missions**

*Sous la responsabilité de l'Animateur du Patrimoine, l'intéressé est chargé :*

- de la préparation et de la mise en œuvre de la programmation événementielle de l'Association en concertation avec la Commission Ad Hoc.
- de la préparation et de la mise en œuvre des actions de promotion et de communication.

*Il participe aux actions de valorisation du patrimoine et de promotion touristique du territoire.*

*Il assure la responsabilité de Chef de Service en l'absence de l'Animateur du Patrimoine.*

**Intitulé de l'emploi :**

*Chargé de mission Tourisme et Patrimoine en charge des animations touristiques et culturelles et de la communication, responsable adjoint de TCPC.*

**Statut :** *Agent non titulaire de catégorie A. Contrat d'une durée de 3 ans soumis à reconduction expresse.*

**Motif du recrutement sur un statut de non titulaire :**

- absence d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes.
- emploi spécifique dont la mise à disposition était prévue par la convention 4C/TCPC.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur Guillaume OURSIN un avenant n°2 à son contrat de travail ainsi rédigé :

*Vu les délibérations du Conseil de Communauté du 29 mars 2006 et du 26 mars 2009,*

*Vu le contrat de travail en date du 8 juin 2006 établi entre la communauté de communes du Canton de Coutances et Monsieur Guillaume OURSIN,*

*Considérant la décision du Conseil de Communauté de confirmer Monsieur Guillaume OURSIN dans ses fonctions,*

**Article 1 :**

*Le contrat de travail en date du 8 juin 2006 établi entre la Communauté de Communes du Canton de Coutances et Monsieur Guillaume OURSIN est renouvelé pour une période de 3 ans prenant effet à compter du 18 avril 2009 pour se terminer le 17 avril 2012.*

**Article 2 :**

*Monsieur Guillaume OURSIN percevra le traitement mensuel brut afférent à l'indice brut 379 indice majoré 349 du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'attaché de*

conservation du patrimoine. Il bénéficiera des revalorisations de la valeur du point d'indice.

Il percevra en sus une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 3<sup>ème</sup> catégorie au taux de 2 fois le montant moyen annuel de référence fixé par arrêté ministériel.

### **Article 3 :**

Les autres dispositions du contrat de travail du 8 juin 2006 susvisé restent inchangées.

\*\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur le Président,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de renouveler cet emploi pour une nouvelle durée de 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Monsieur OURSIN un avenant n°2 à son contrat de travail dont les principales caractéristiques sont exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré.

---

## QUESTIONS DIVERSES

### **Situation de l'Emploi**

	Mars 2008	Mars 2009	Δ
Bassin	1 971	2 346	+ 12 %
Ville de Coutances	469	532	
Communauté de Communes	782	807	

### **Situation Marcel PICOT**

**Monsieur le Président** : situation complexe. Important chômage technique  
Besoin de trésorerie d'environ 1 million d'Euros pour, en particulier, alléger les charges de l'entreprise de la masse salariale de 40 emplois.

La Région peut aider sur des formations de reconversion mais pas de possibilité d'une aide directe à plus long terme :

\* incontestable savoir-faire mettant l'entreprise un peu à l'abri de la violence de la crise.

\* petits signes de reprise

\* nécessité de trouver une solution pour passer la période des 6 mois à venir.

**Monsieur PERIER** confirme ces informations. Il précise que l'activité 2008 a été tout à fait satisfaisante, qu'il y a une nécessité de traverser cette période pour ensuite profiter de la reprise d'activités mais le contexte actuel est extrêmement difficile.

Ainsi fait et délibéré.

---

